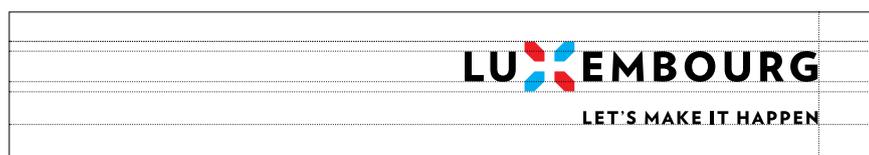


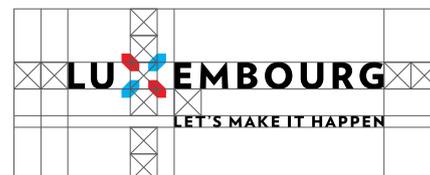
Marque partenaire avec plusieurs partenaires

Si la marque LuXembourg est utilisée comme **marque partenaire**, c.-à-d. si plusieurs partenaires communiquent ensemble avec le Luxembourg, les **règles graphiques** suivantes sont à respecter :



Positionnement en haut à droit

- La Signature du Luxembourg doit être placée sur le chapeau en tenant compte de l'écart minimal de 2 « L » par rapport aux bords gauche et droite de l'espace utilisable. Exceptionnellement l'écart minimal en hauteur peut être réduit à 1 « L » sur des chapeaux de stand.



- La taille des logos partenaires doit être inférieure à celle de la Signature du Luxembourg.

Nous sommes à votre disposition

En cas de questions, veuillez nous contacter : marque.luxembourg@mae.etat.lu

Toute utilisation de l'identité visuelle de la marque LuXembourg, ainsi que de ses éléments graphiques, devra être soumise à nos services pour validation préalable. Merci de bien vouloir introduire votre demande via notre formulaire sur le site lmih.lu